



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
CS 10570 - 77 383 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
www.combs-la-ville.fr

Envoyé en préfecture le 31/10/2024
Reçu en préfecture le 31/10/2024
Publié le 31/10/2024
ID : 077-217701226-20241031-2024_279C-AR

DECISION n° 2024 / 279 - C

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU HALL DE LA COUPOLE AVEC « L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE-HANDICAP »

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 25 mars 2024 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 31 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

CONSIDERANT que la Commune souhaite soutenir l' »Association des Paralysés de France-Handicap » dans la réalisation de son projet.

DECIDE

ARTICLE 1 : que le Maire de Combs-la-Ville signe une convention de mise à disposition, à titre gracieux, du hall de la Coupole avec « l'Association des Paralysés de France-Handicap » domiciliée Foyer Résidence de Sénart- 1 rue Pablo Picasso-77380 COMBS-LA-VILLE, représentée par sa Présidente Pascale RIBES, les lundis 3, 10 et 17 février 2025 et les lundis 3, 10 et 17 mars 2025.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr .

Fait à Combs-la-Ville, le 31 octobre 2024

**Pour le Maire empêché,
La 3^{ème} adjointe au Maire
Mme Juliette BREDAS**



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Mme Juliette Bredas.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 077-217701226-20241031-2024_279C-AR

The logo for S2LO, consisting of the letters "S2LO" in a stylized, blue, sans-serif font.